



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contre les répressions, pour la défense des libertés syndicales

Les atteintes au droit de manifester et au droit de grève, la répression brutale et injustifiée, les discriminations quotidiennes et les entraves à l'activité syndicale, ainsi que les autres formes d'anti syndicalisme ne cessent de se développer.

La CGT, dans le cadre des mobilisations contre la réforme de retraite par points, dénonce fortement ce jeudi 27 février, les agissements gouvernementaux et patronaux sur l'irrespect de droits fondamentaux comme la liberté d'exercer une activité syndicale, la liberté de manifester et de faire grève, d'exprimer un désaccord et des propositions alternatives sur les mesures économiques, sociales, sociétales et politiques, que ce soit sur le lieu de travail ou dans la rue.

Au cours de cette journée de mobilisation, différentes initiatives, rassemblements ou manifestations ont lieu sur tout le territoire :

En région parisienne, devant le Conseil d'Etat, à Paris et dans le Val-d'Oise, devant la crèche « Les Petits chaperons rouges », à Toulouse devant le Tribunal de Grande Instance, à Marseille avec manifestation et meeting, à Digne avec un dépôt de plainte collectif, à l'usine Bel contre les menaces et discriminations de tous genres et avec des arrêts de travail des ouvriers dockers et travailleurs portuaires, etc.

Nous estimons qu'il est urgent que les pouvoirs publics prennent toutes les dispositions pour garantir les libertés syndicales et interdire ainsi que condamner toutes formes de répression.

La CGT porte sur ces sujets de multiples revendications et propositions. Elle utilisera l'ensemble des moyens lui permettant de se faire entendre auprès des différentes institutions, autorités publiques et patronales.

C'est pourquoi, elle a d'ores et déjà interpellé, par courrier, avec demande expresse de rencontres, le Premier Ministre ainsi que les ministres de la Justice et de l'Intérieur afin que cessent ces atteintes graves aux droits et libertés individuelles et collectives.

Les répressions, discriminations et violences policières sont d'autant plus flagrantes depuis le 5 décembre dernier, début des mobilisations massives intersyndicales interprofessionnelles contre le projet de réforme des retraites.

Parce qu'il est indispensable de pouvoir construire un rapport de forces important, parce qu'il est indispensable de stopper les régressions sociales, parce qu'il est vital de gagner du progrès social et d'en finir avec les inégalités, parce que nos droits et libertés ne sont pas négociables, parce que les collectifs de travail doivent pouvoir se défendre, s'exprimer et gagner de nouveaux droits, la bataille des libertés syndicales est fondamentale.

La CGT appelle à faire de cette journée, une nouvelle étape pour gagner le retrait du projet de retraite par points et le respect des libertés syndicales.

Montreuil, le 27 février 2020